

Accord trouvé entre le Conseil d'Etat et la Fondation de l'Hôpital de La Providence

Un accord vient d'être trouvé concernant le financement de l'exercice 2012 de la Fondation de l'Hôpital de La Providence. Le Conseil d'Etat et la Fondation de l'Hôpital de La Providence se réjouissent de cette issue favorable, qui satisfait les deux parties.

Pour rappel, en janvier 2012, la Fondation de l'Hôpital de La Providence sollicitait du Conseil d'Etat une reconnaissance d'utilité publique et l'octroi d'une subvention de l'ordre de 4 millions de francs pour l'exercice 2012 devant couvrir les coûts de prestations d'intérêt général. En mars 2012, conformément à sa position initiale, le Conseil d'Etat a fait savoir qu'il n'entendait pas entrer en matière sur le financement de prestations d'intérêt général.

En revanche, sensible aux difficultés rencontrées par la Fondation de l'Hôpital de La Providence suite à l'introduction du nouveau mode de financement hospitalier intervenu au 1^{er} janvier 2012, le Conseil d'Etat a accepté de verser une subvention extraordinaire pour l'exercice 2012.

A la suite de plusieurs séances tenues entre une délégation du Conseil d'Etat et les organes dirigeants de La Providence, les parties sont aujourd'hui arrivées à la conclusion d'un accord relatif au financement de l'exercice 2012.

Tant le Conseil d'Etat que la Fondation de l'Hôpital de La Providence se réjouissent de l'issue favorable trouvée qui doit permettre à l'hôpital de faire face à ses obligations financières dans des conditions sereines.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 69 00.

Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Neuchâtel, le 6 novembre 2012